



CABINET CHRISTIAN BURNET
A U D I T

ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'AIX LES BAINS

4 rue Vaugelas
73100 AIX LES BAINS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2023

Ce rapport contient 16 pages (dont la page de garde)

ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'AIX LES BAINS

Siège social : 4 rue Vaugelas
73100 AIX LES BAINS

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 août 2023

Aux Membres de l'association **MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'AIX LES BAINS**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'AIX LES BAINS** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « autres éléments significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant les provisions pour charges.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, nos travaux ont consisté à examiner les règles concernant la reprise de provisions pour charges et la comptabilisation des subventions versées à l'association. Nous avons contrôlé le principe de rattachement des produits au bon exercice pour les subventions attribuées et leur correcte application. Nous avons veillé au respect de la permanence des méthodes et à la cohérence des éléments retenus.

.../

\...

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

. il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

. il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

.../

\...

. il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

. il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

. il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix-les-Bains, le 24 janvier 2024

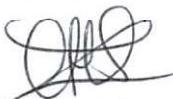
Le commissaire aux comptes
SARL CABINET CHRISTIAN BURNET AUDIT

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC Dauphiné - Savoie

751, boulevard Robert Barrier

73100 AIX-LES-BAINS



Christie MONGENET

Associée, Co-Gérante

Identification des comptes audités Association MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE - Exercice clos au 31/08/2023 :

- Total bilan :	374 239 €
- Total produits d'exploitation :	450 217 €
- Résultat net :	37 521 €

Bilan Association

MJC AIX LES BAINS

BILAN ACTIF

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/08/2023 (12 mois)				31/08/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	36 449	32 166	4 283	1,14	1 475	0,48
Autres immobilisations corporelles	55 107	48 776	6 332	1,59	2 864	0,93
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations	50 091		50 091	13,38	91	0,03
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	141 648	80 942	60 706	16,22	4 429	1,45
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	31 320		31 320	8,37	33 203	10,84
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	70 405		70 405	18,81	44 705	14,59
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	206 696		206 696	55,23	219 562	71,65
Charges constatées d'avance	5 112		5 112	1,37	4 476	1,45
TOTAL (II)	313 533		313 533	83,78	301 945	98,55
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	455 181	80 942	374 239	100,00	306 375	100,00

MJC AIX LES BAINS

BILAN PASSIF

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	75 561	20,19	76 969	25,12
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	37 521	10,03	-1 408	-0,45
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	19 776	5,28		
-Provisions réglées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	132 858	35,50	75 561	24,66
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	38 027	10,16	55 333	18,05
TOTAL (II)	38 027	10,16	55 333	18,05
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	321	0,09		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	-7	0,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 351	2,23	7 494	2,45
Autres	16 583	4,43	15 796	5,15
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	178 107	47,59	152 189	49,67
TOTAL (IV)	203 354	54,34	175 480	57,28
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	374 239	100,00	306 375	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

MJC AIX LES BAINS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	719		719	0,34			719	N/S
Production vendue de biens								
Prestations de services	208 231	107	208 338	99,66	173 623	100,00	34 715	19,99
Montants nets produits d'expl.	208 950	107	209 057	100,00	173 623	100,00	35 434	20,41
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			198 248	94,83	171 506	98,78	26 742	15,59
Cotisations			7 944	3,80	6 181	3,58	1 763	28,52
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					3 550	2,04	-3 550	-100,00
Autres produits			98	0,05	1 264	0,73	-1 166	-92,24
Reprise sur provisions, dépréciations			23 469	11,23	2 951	1,70	20 518	695,29
Transfert de charges			11 401	5,45	18 659	10,75	-7 258	-38,89
Sous-total des autres produits d'exploitation			241 160	115,36	204 111	117,56	37 049	18,15
Total des produits d'exploitation (I)			450 217	215,36	377 734	217,56	72 483	19,19
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			1 018	0,49	91	0,05	927	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			1 018	0,49	91	0,05	927	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion			58	0,03	584	0,34	-526	-90,06
Sur opérations en capital			916	0,44			916	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			974	0,47	584	0,34	390	68,78
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			452 209	215,31	378 409	217,95	73 800	19,50
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT							1 406	-100,00
TOTAL GENERAL			452 209	215,31	379 817	218,76	72 392	19,05
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			149 663	71,59	44 488	25,62	105 175	236,41
Services extérieurs			17 210	8,23	9 419	5,42	7 791	82,72
Autres services extérieurs			16 976	8,12	97 609	56,22	-80 633	-82,60
Impôts, taxes et versements assimilés			2 655	1,27	2 761	1,59	-106	-3,83
Salaires et traitements			167 219	79,99	165 108	95,10	2 111	1,28
Charges sociales			47 366	22,66	46 040	26,52	1 326	2,88
Autres charges de personnel			2 130	1,02	2 340	1,35	-210	-8,95
Subventions accordées par l'association								

MJC AIX LES BAINS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	4 393	2,19	2 754	1,99	1 629	59,15
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	58	0,03	507	0,29	-449	-88,55
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	5 656	2,71	437	0,25	5 219	N/S
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	1 344	0,64	7 808	4,50	-6 464	-82,78
Total des charges d'exploitation (I)	414 660	198,35	379 271	218,45	35 389	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion			524	0,30	-524	-100,00
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)			524	0,30	-524	-100,00
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	28	0,01	22	0,01	6	27,27
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	414 688	198,36	379 817	218,75	34 871	9,18
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	37 521	17,95			37 521	N/S
TOTAL GENERAL	452 209	216,31	379 817	218,75	72 392	19,05

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat	11 157		12 611			
Prestations en nature	6 119					
Dons en nature						
TOTAL	17 276		12 611			
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services	6 119					
Prestations						
Personnel bénévole	11 157		12 611			
TOTAL	17 276		12 611			

Annexes 23

MJC AIX LES BAINS**ANNEXE**

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/08/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/08/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 374 246,34 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 37 521,07 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/01/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

*** Engagement de retraite : ce risque fait l'objet d'une provision comptable au compte "153000"

Cette provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite, a été calculée pour le personnel permanent compte tenu d'une probabilité de 90% de présence dans l'association jusqu'à leur départ à la retraite, soit un coût de 26.776 euros. Il est considéré que le taux d'actualisation et le taux d'augmentation des salaires se compensent.

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

*** Produits constatés d'avance : les subventions de fonctionnement sont réparties prorata temporis. Les subventions relatives aux projets spécifiques sont prises en compte dans le résultat de l'exercice de réalisation du projet.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

MJC AIX LES BAINS**ANNEXE**

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

La prise en charge directe de certaines dépenses de la ville d'Aix-les-Bains n'ont pas été comptabilisées.

Leur comptabilisation serait compensée par une subvention du même montant.

Le montant communiqué, par les services de la ville pour cet exercice, s'élève à 6.119 euros.

La crise sanitaire a entravé le bon fonctionnement de l'association qui n'a pas pu accomplir totalement les missions qui lui ont été confiées par les financeurs.

Dans ce contexte, l'association a comptabilisé, dans le respect du principe de prudence, une provision pour charge correspondant aux remboursements obtenus dans le cadre de la mise ne place de l'activité partielle liée à la crise sanitaire.

Or, l'impact de la crise sanitaire avec la mise en place des actions gouvernementales pour la protection des salariés auxquelles la MJC a eu accès, ne doit pas entraîner un effet d'aubaine. A la date d'arrêtés des comptes il n'est pas possible de connaître la façon dont les financeurs (Département et ville d'Aix-les-Bains) vont traiter ces éléments. Par conséquent, il est apparu naturel de comptabiliser en provision pour charge la ressource d'activité partielle qui pourrait être rendue. Une reprise partielle de cette provision a été constatée sur cet exercice comptable, en raison du délai de prescription et donc de la fin du risque de reversement.

MJC AIX LES BAINS

ANNEXE

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 141 648 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	80 897	10 660		91 557
Immobilisations financières	91	50 000		50 091
TOTAL	80 988	60 660		141 648

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 80 942 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	76 559	4 383		80 942
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	76 559	4 383		80 942

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel pedagogique	36 449	0	36 449	3 à 10 ans
Install. gene. agenc. amenag. div	7 893	0	7 893	3 à 20 ans
Materiel de transport	19 338	0	19 338	5 ans
Materiel de bureau et informatiqu	3 029	0	3 029	10 ans
Materiel informatique	10 197	0	10 197	3 ans
Mobilier	14 651	0	14 651	5 à 10 ans
TOTAL	91 557	0	91 557	

3.2 - Etat des créances = 106 844 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	106 844	106 844	
TOTAL	106 844	106 844	

MJC AIX LES BAINS**ANNEXE**

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	507		449		
Comptes financiers					
Total	507		449		

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 70 405 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	70 405
Disponibilités	
TOTAL	70 405

3.5 - Charges constatées d'avance = 5 112 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

MJC AIX LES BAINS

ANNEXE

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Provisions = 60 990 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	55 333	5 657			60 990
TOTAL	55 333	5 657			60 990

4.2 - Etat des dettes = 203 361 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	321	321		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	8 351	8 351		
Dettes fiscales & sociales	16 583	16 583		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	178 107	178 107		
TOTAL	203 361	203 361		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 11 797 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 040
Dettes fiscales & sociales	8 757
Autres dettes	
TOTAL	11 797

4.4 - Produits constatés d'avance = 178 107 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4.5 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Provision pour risque et charges :

Une provision, destiné à couvrir les indemnités de départ à la retraite des salariés permanent, est constatée dans les comptes.

Son montant s'élève, au 31/08/2023, à 26.776 euros.

Une précision sur la méthode de calcul figure dans le paragraphe "règles et méthodes comptables" de la présente annexe.

MJC AIX LES BAINS**ANNEXE**

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

MJC AIX LES BAINS**ANNEXE**

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Autres informations complémentaires**

Les heures de bénévolat de l'association font l'objet d'une valorisation et d'une comptabilisation par le biais des comptes 870 et 864

Au 31/08/2023, la valorisation s'élève à 11.157 euros soit 990 heures valorisés au taux horaire du SMIC à 11,27 euros.

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

MJC AIX LES BAINS

ANNEXE

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 70 405 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	70 405
Produits a recevoir(46870000)	450
Caf prestations à recevoir(46871000)	16 033
Caf subventions à recevoir(46872000)	2 985
Departement subvent.à recevoir(46874000)	29 330
Region subvention a recevoir(46875000)	3 000
Suvention investis a recevoir(46876000)	18 607
TOTAL	70 405

8.2 - Charges constatées d'avance = 5 112 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constateees d'avance(48600000)	5 112
TOTAL	5 112

8.3 - Charges à payer = 11 797 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 040
Fournisseurs(40810000)	3 040
Dettes fiscales et sociales :	8 757
Dettes provisio. pour congés payes(42820000)	3 642
Provision c.e.t.(42821000)	1 164
Charges sociales sur congés payes(43820000)	836
Provision charges c.e.t.(43821000)	445
Autres charges a payer(43860000)	2 670
TOTAL	11 797

8.4 - Produits constatés d'avance = 178 107 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance(48700000)	178 107
TOTAL	178 107